

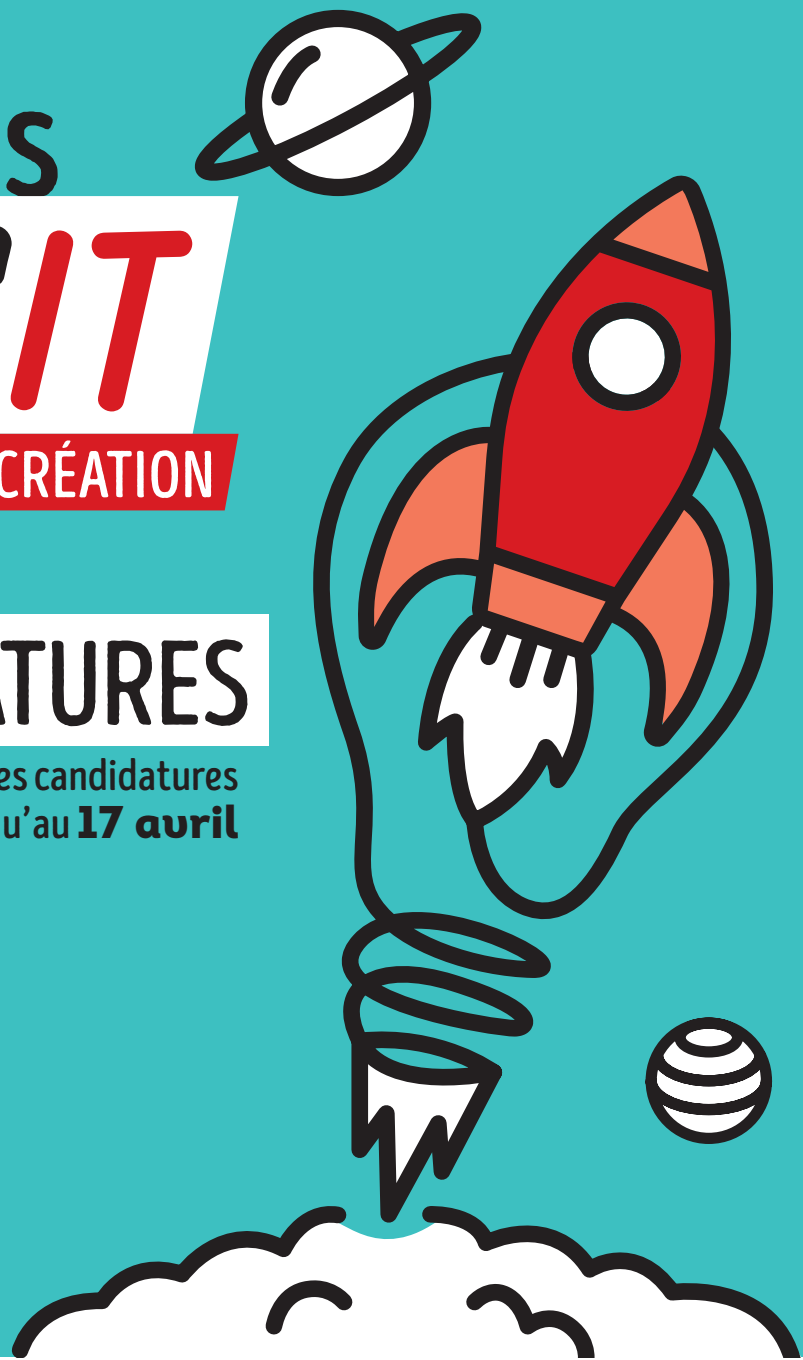


Les Ateliers **DYNAM'IT**

DE L'IDÉE À LA CRÉATION

APPEL À CANDIDATURES

Dépôt des candidatures
jusqu'au **17 avril**



Activateur d'innovation

Atelier des entreprises
Place de l'Europe | 56400 AURAY
02 97 29 18 69

www.atelier-des-entreprises.fr

Contexte et enjeux

Auray Quiberon Terre Atlantique, dans le but de dynamiser l'entrepreneuriat et le tissu économique de son territoire, propose un nouveau programme d'accompagnement dédié aux porteurs de projets innovants.

A l'issue de ce programme et si l'avancement de leur projet le permet, les candidats pourront être orientés vers l'Eclosérie, solution d'hébergement et d'accompagnement d'entreprises innovantes.

Objectifs

Ce programme court **Les Ateliers Dynam'it** a pour vocation de valider une idée en amorçage et permettre à des porteurs de projets ou de jeunes entreprises de s'engager avec un projet défini innovant dans la création d'une entreprise (ou le lancement d'une jeune entreprise).

Le porteur de projet sera challengé dans un état d'esprit bienveillant et convivial avec des objectifs à atteindre tout au long du parcours, ayant pour finalité de structurer son offre et élaborer une stratégie commerciale et financière viable.

De plus les sessions collectives des Ateliers Dynam'it stimuleront la dynamique de groupe propice à la création de nouveaux réseaux.

Critères d'éligibilité :

L'appel à candidature s'adresse aux porteurs d'idée ou de projet et aux récents créateurs (entreprise créée il y a moins de d'un an) justifiant d'un caractère innovant.

Il est rappelé que l'innovation est entendue au sens territorial du terme à savoir, tout ce qui est nouveau sur le territoire est considéré comme innovant.

De même, l'innovation ne sera pas seulement appréhendée sous l'aspect technologique. Elle pourra porter tant sur le produit, un service, un procédé, un modèle d'affaires, de marketing, d'organisation ...

Le candidat s'engage à s'investir dans le programme en participant à l'ensemble de la formation proposée (du mardi 14 mai 2024 au mardi 2 juillet 2024) ainsi qu'à la séance de pitch final dont la date reste à déterminer.

Critères de sélection :

Les candidats au programme **Les Ateliers Dynam'it** seront sélectionnés selon les critères suivants :

- La capacité de l'entrepreneur à mener à bien son projet
- La part d'innovation et notamment pour le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique
- La motivation du candidat
- L'adéquation entre le projet d'entreprise et les objectifs de la formation

Sélection des projets :

Chaque porteur de projet devra compléter le dossier de candidature présentant succinctement son idée.

Après sélection des dossiers éligibles selon les critères définis ci-dessus, les candidats devront présenter sous forme d'un « pitch libre » leur projet auprès d'un comité de sélection composé d'un élu de Auray Quiberon Terre Atlantique et de VIPE.

Afin d'assurer un encadrement et un suivi qualifié des projets, 8 candidatures maximum seront retenues.

Modalités de candidature :

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site <https://www.atelier-des-entreprises.fr>.

Il devra être accompagné :

- d'une lettre de candidature
- du Curriculum Vitae du porteur/-euse du projet
- de tous documents utiles à l'examen du dossier de candidature

Le dossier de candidature ainsi que les pièces ci-dessus devront être envoyés au **plus tard le 17 avril 2024** à l'adresse mail : developpement-economique@auray-quiberon.fr

Nous vous remercions par avance de prendre vos dispositions pour **vous rendre disponible le vendredi 19 avril après-midi**, dans l'éventualité où votre candidature serait retenue pour une **audition auprès de notre comité de sélection.**

Confidentialité

Les membres du comité de sélection et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du programme Les Ateliers Dynam'it s'engagent par écrit à garder confidentielles toutes les informations relatives aux projets.

Aucune information communiquée par les candidats ne pourra être divulguée ou publiée sans l'autorisation expresse des intéressés.

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse suivante : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE, Porte Océane - 40, rue du Danemark, CS 70447 - 56404 Auray Cedex

Toutes les informations recueillies via Les Ateliers Dynam'It sont destinées à la gestion du programme de formation, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à adresser toutes informations utiles pour le bon déroulé de l'incubation. Ces informations sont exploitées par l'équipe de VIPE Vannes et le service développement économique de Auray Quiberon Terre Atlantique. Les données personnelles ne sont pas destinées à être transmises en dehors de l'Union Européenne. Les données personnelles sont conservées pour une durée de 3 ans.

Il est possible à tout moment de demander à ne plus recevoir les communications par courrier électronique en vous désabonnant à chaque fois qu'une newsletter est adressée en activant le lien situé en fin de message. Pour toute demande relative à l'accès la modification ou la suppression de vos données, adressez-vous à : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE, Porte Océane - 40, rue du Danemark, CS 70447 - 56404 Auray Cedex ou par mail à developpement-economique@auray-quiberon.fr

L'équipe du programme Les Ateliers Dynam'It est responsable du traitement des données personnelles vous concernant.

Frais de participation

L'intégration au programme et la participation aux **Ateliers Dynam'It** est entièrement prise en charge par Auray Quiberon Terre Atlantique et n'est soumise à aucune obligation d'achat ni à aucun frais de gestion de dossier. Les frais afférents à la présentation de candidature (frais de constitution du dossier, de présentation devant le jury, frais de déplacements, etc.) sont à la charge de chacun des candidats.

Aucun remboursement de frais ne sera effectué.

Responsabilité des organisateurs

Le service développement économique d'Auray Quiberon Terre Atlantique et VIPE VANNES se réservent le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler Les Ateliers Dynam'It si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

Les Ateliers Dynam'It ne pourra être tenu pour responsable si des changements de calendrier ou de disponibilités budgétaires interviennent.

Droit applicable – Jurisdiction compétente

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige afférent à son interprétation et son application relève de la seule compétence juridictionnelle française.